

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1.37.60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME SYLVIE CARRÉGA**

**OBJET : Participation départementale aux deux dernières années de l'OPAH
Renouvellement Urbain de la commune de Châteaurenard 2017-2021 et approbation de la
convention de financement avec le syndicat de copropriétaires de la Résidence Les Facultés à
Aix-en-Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 95 du 16 décembre 2016, la Commission permanente du Conseil départemental a donné son accord sur la participation du Département au financement des travaux engagés par les propriétaires privés de l'OPAH Renouvellement Urbain de la commune de Châteaurenard pour un montant global de 132 000 € couvrant une durée de cinq ans à compter de mars 2017.

A cette occasion, elle a décidé d'engager pour les trois premières années (mars 2017-mars 2020) de mise en œuvre de ce dispositif un crédit de 79 200 € pour le financement des travaux réalisés par les propriétaires.

Actuellement, selon le bilan réalisé par l'équipe de suivi-animation du dispositif, les aides départementales octroyées s'élèvent à un montant de 85 100 €, correspondant à 9 propriétaires occupants et 7 propriétaires bailleurs.

Pour couvrir la fin du dispositif (soit 19 mois), les estimations prévisionnelles d'engagement pourraient représenter un montant de 91 500 € associés à une intervention en faveur de 3 logements de propriétaires occupants et 15 propriétaires bailleurs, selon le détail présenté en annexe I.

Il convient donc d'acter un complément de crédits d'AP de 97 400 € au titre d'un complément de 5 900 € sur les dossiers pré-engagés et de 91 500 € pour les dossiers prévisionnels.

Il est proposé à la Commission permanente de donner un accord à une participation départementale globale de 97 400 € pour les deux dernières années (2020/2021 et 2021/2022) portant la participation totale du Département pour cette OPAH RU de Châteaurenard à 176 600 €

Par ailleurs, par délibération n° 83 du 13 décembre 2019, le Département a décidé de l'octroi d'une subvention au syndicat de copropriétaires de la copropriété « Les Facultés » à Aix-en-Provence pour participer au financement des travaux d'urgence.

A cette occasion, une convention de préfinancement des subventions publiques, proposée par la SACICAP de Provence, a été approuvée.

De même, une convention entre le Département et le syndicat des copropriétaires représentée par le syndic Nexity est présentée en annexe de ce rapport.

Il est proposé d'autoriser la Présidente de Conseil départemental à signer cette convention de financement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL